

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CRESSON-BRASSART Christèle ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BUHE Thierry ; ECHEVEST Yannick ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE MEAUX Vincent ; THOMAS Joseph.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line ; RADENNEN-PAGEOT Annick.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Néant.

En exercice : **25**
Présents : **15**
Absents : **10**
Représentés : **00**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 18 février 2021**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021-02-09

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS en date du 14 novembre 2019 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

VU les documents budgétaires transmis à l'ensemble du Conseil d'Administration,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Guingamp-Paimpol-Agglomération annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	551 310	551 310
Investissement	1000	1000

- **PRÉCISE** que le budget de l'exercice 2021 a été établi et voté par chapitre, en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O. du 24 avril 1996).

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2021 du CIAS.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 11/13/2021
et de publication le 11/03/2021
Le Président,



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Claudine GUILLOU